

**Championnat de France EUROPE Grade 3  
National EUROPE Grade 4  
22 au 25 octobre 2020  
ARCACHON  
CERCLE de la VOILE d'ARCACHON**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux.
  
- 1.4 Les règle de classe.

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 En respect des préconisations fédérales, il ne sera pas fait s'affichage.
- 2.2 Les avis seront mis en ligne à l'adresse : <https://www.europeclass.fr/championnat-de-france-2020-arcachon-avis-de-course-2/>

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera mise en ligne au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au rez-de-chaussée à l'angle nord-ouest du club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme ci-dessous :

Programme	Date	Heure
Jauge, confirmation des inscriptions	21/10/2020	09:00-17:00
	22/10/2020	09:00-12:00

Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
22/10/2020	14h00
23/10/2020	10h00
24/10/2020	10h00
25/10/2020	10h00

Le dernier signal d'avertissement le 25/10 ne sera pas fait après 13:30.

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon de la classe Europe.

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés ci-dessous :

Parcours	Tableau / Pavillons
Parcours 1	Flamme numérique n°1
Parcours 2	Flamme numérique n°2
Parcours 3	Flamme numérique n°3

## 9. MARQUES

Marques	Définition
Marques de départ	Bateau viseur
Marque n°1	Cylindrique orange
Marque n°2	Cylindrique verte
Marque n°3	Cylindrique orange
Marque n°4	Cylindrique orange
Marques d'arrivée	Sphérique rose

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. PAVILLON OSCAR

Pour un vent supérieur à 10 nœuds, le comité peut envoyer le pavillon oscar.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles la zone des 300 mètres et les parcs ostréicoles et leur zone de signalment.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre deux mâts arborant chacun un pavillon orange sur les bateaux du comité de course aux extrémités de la ligne de départ.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 13.3 En cas de premier changement de la bouée au vent n°1 d'un parcours technique, la bouée n°2, dog leg est supprimée est non remplacée.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Application de la RCV 44.1 : pénalité de deux tours.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du 1 <sup>er</sup> pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1	Temps limite du dernier pour finir après le 1 <sup>er</sup>
EUROPE	45 mn	60 mn	15 mn	15 mn

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

*Dans le cadre des précautions sanitaires dues à la COVID 19, l'utilisation de RCV Annexe T Conciliation sera privilégiée.*

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

17.2 Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.3 Des avis seront mis en ligne le plus tôt possible dans un délai maximum de 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront approximativement à l'heure mise en ligne.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront mis en ligne pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera mise en ligne.

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio.

17.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

La salle du Jury est située	Etage du club house
Temps limite pour réclamer après l'arrivée du dernier	1h30
Le secrétariat du jury est situé	Rdc du club house
Emplacement du comité technique	Hangar rdc

## **18 CLASSEMENT**

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores moins le plus mauvais.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores moins les deux plus mauvais.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique.
- 19.3 Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :  
Bateaux du Comité de Course : Pavillon CVA  
Bateau du Jury : Pavillon jaune marque JURY

## **22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

- 22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire- jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

## **23. EVACUATION DES DETRITUS [DP]**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

## **24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **25. PRIX**

Le titre féminin sera décerné si le nombre de participantes est d'au moins 15. A défaut, il deviendra un titre Open.

S'il y a un titre féminin, le titre masculin ne sera délivré que s'il y a 30 bateaux classés. A défaut, il deviendra un titre Open.

Le titre Open ne sera délivré que s'il y a au moins 30 bateaux inscrits.

Le classement du Championnat de France de la Classe Europe Femme et Homme, est réservé aux participant(e)s licencié(e)s à la FFVoile, et se fera par extraction du classement général sans recalcul des points.

Les trois premiers des championnats de France se verront remettre les médailles d'or, argent et bronze.

Selon la participation, pourront être récompensés, les catégories :

- Espoir (19 ans et moins dans l'année)
- Master (35 ans et plus dans l'année)
- Grand Master (50 ans et plus dans l'année)
- Super Master (60 ans et plus dans l'année)
- Légende (70 ans et plus dans l'année)

Un prix de l'élégance sera décerné au plus beau bateau engagé dans le championnat

## 26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 27. ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Roland DESFORGES

Président du comité technique : Stéphane DEBOUZY

Président du jury : Yves LEGLISE

## ANNEXE COVID 19

Tous les coureurs et accompagnateurs sont tenus de respecter les geste barrières et de distanciation sociale liés à l'épidémie de Covid 19 :

- le port du masque est obligatoire à terre lors de tous les déplacements proches et dans les locaux du club et notamment lors des diverses formalités d'inscription, de marquage du matériel ... et à tous moments de la régata ;
- respecter la distance de 1m entre les personnes, notamment dans la confirmation des inscriptions ou de marquage du matériel ;

Avant la régata, il convient à tout concurrent de s'autoévaluer pour mesurer ses propres risques et sa contagiosité éventuelle vis-à-vis des autres concurrents.

Pour ce faire, la FF Voile a publié un tableau d'auto-évaluation accessible à l'adresse suivante :

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)

Chaque coureur assurera une surveillance des symptômes (toux, fièvre, fatigue, gêne respiratoire, maux de tête, courbatures, trouble de l'odorat ou du goût). En cas de symptôme le coureur quittera immédiatement la régata et le signalera à l'organisateur.

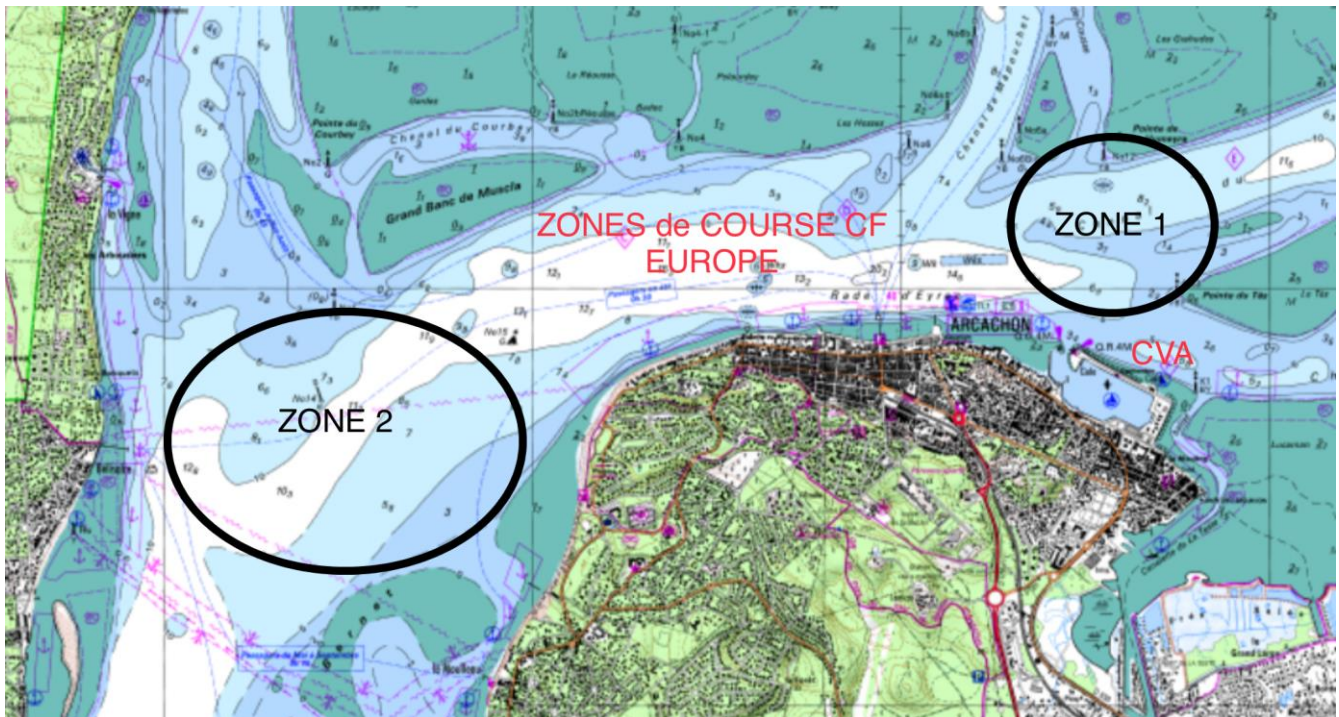
Chaque concurrent est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports ;
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en toute situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ;
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'Autorité Organisatrice ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination par le Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

## HORAIRE DES MAREES

Port de	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Arcachon	22/10/2020	10h08	16h13	58
Arcachon	23/10/2020	11h11	17h09	43
Arcachon	24/10/2020	12h32	18h30	39
Arcachon	25/10/2020	12h53	18h58	40

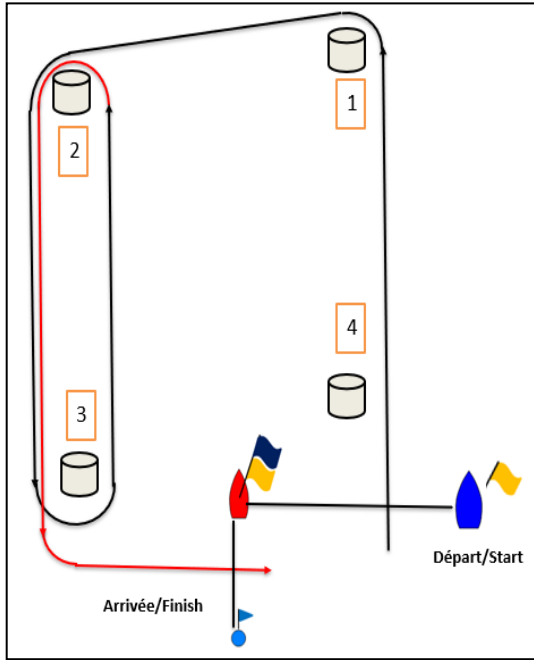
## ANNEXE ZONES DE COURSE



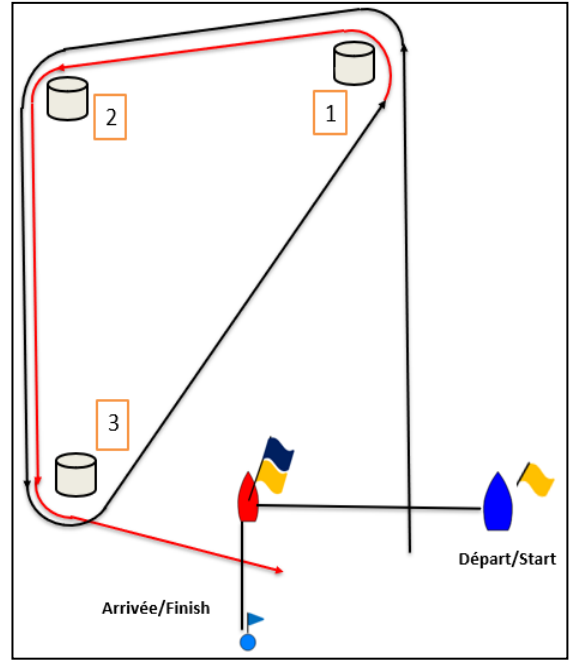
# ANNEXE PARCOURS



Départ-1-2-3-2-3-Arrivée



Départ-1-2-3-1-2-3-Arrivée



Départ-1-4-1-2-3-Arrivée

